



DECOUVERTE DU CANYONISME

ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE

I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE :

Mal Voyant :

Une personne malvoyante est une personne dont l'acuité visuelle est très déficiente.

Du meilleur œil, après correction et, à 5 mètres, son acuité visuelle est inférieure ou égale à $3/10^e$, et/ou présente un champ visuel réduit de 20° pour chaque œil.

A. Compétences mobilisables / Il peut :

- Motricité et psychomotricité.
- Capacité à l'écoute et à l'attention.
- Se déplacer accompagné.

B. Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :

- La vue avec précision.

Absence de relief dans certains cas

Réduction du champ visuel dans certain cas

C. Limites :

- L'autonomie technique.
- Déplacement et progression seul en terrain varié.



D. Points de vigilance :

- Progression sur agrès.
- Déplacement et progression accompagnée en espace ouvert.

E. Adaptations :

1. De la technique

- Accompagnement permanent.
- Automatisation des contrôles tactiles.
- Une corde peut servir de main courante et donc de guide.

2. De la pédagogie

- Accompagnement à deux voyants.
- Proximité permanente.
- Description et perception de l'environnement, l'accompagnateur se substitue au pratiquant.
- Eviter les longs moments de silence.
- Laisser le pratiquant évoluer à son rythme.
- Favoriser les canyons bien éclairés.

3. De la communication

- Communication orale et tactile.
- Proximité physique pour les progressions techniques.
- L'accompagnateur doit bien se concentrer et faire attention à ce qu'il dit (ne pas confondre la droite de la gauche).
- Attention au bruit engendré par la présence de l'eau, perturbation de la communication et isolement du pratiquant. (Éviter les canyons avec du débit)
- L'accompagnateur aura une tenue identifiable et très voyante (ex gilet fluorescent).

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)



II. PROJET ENVISAGEABLE

A. Pour une séance

- Pratique de découverte

B. Pour plusieurs séances ou une pratique en club

- Sorties régulières en club possible.
- Stage fédéral adapté.

III. DESCRIPTION DU CANYON IDEAL

	Description	Commentaire
Accès amont	- Approche simple sur un sentier bien marqué. - Sol stable, non glissant et sans chaos de blocs. - Ambiance lumineuse	
Accès aval	Idem	
Progression en rivière	- Sol stable, non glissant et sans chaos de blocs. - Préférer la progression en bordure de rivière sur un sentier large et lumineux - Préférer la marche dans des étroitures.	Contournements possibles : - Progression en bordure de la rivière sur un sentier large (3 personnes de front) sur une distance de 50m maxi
Chaos de bloc	A éviter, sauf si utilisation possible de la tyrolienne	



Cascade	- Vertical sans obstacle - Rappel plein vide	Contournements possibles : - Rappel guidé. - Rappel équipé en double pour que l'accompagnateur puisse descendre en même temps.
Toboggan simple	Toboggan de faible hauteur, peu incliné et non éjectable, 2 à 3 m maximums.	Sinon franchissement sur corde
Saut simple	Saut de faible hauteur, 1 à 2 m maximums	Sinon franchissement sur corde
Ressaut	Possible	Prévoir le contre assurage
Bief et vasque avec mouvement d'eau sans danger	Nage (sans obstacle) très adapté. Mouvement d'eau non recommandé.	
Siphon court	Possible	Avec assistance

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)